

222C0279
FR0004050300-OP003-AS02

2 février 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.



1. Le 2 février 2022, Oddo BHF SCA, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée New GO¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société GROUPE OPEN, en application de l'article 233-1, 1^o du règlement général. Ce projet a été annoncé le 11 janvier 2022 (cf. notamment D&I 222C0102 du 11 janvier 2022).

Aux termes d'accords conclus, le 7 janvier 2022, la société New GO a acquis, le 12 janvier 2022², au prix unitaire de 33,50 € (i) la totalité des 882 176 actions GROUPE OPEN détenues par la société Amiral Gestion, et (ii) la totalité des 324 424 actions GROUPE OPEN détenues par Sycomore Asset Management, soit au total 1 206 600 actions GROUPE OPEN représentant 14,93% du capital de cette société³.

Au résultat de ces opérations, le concert composé des membres des groupes familiaux Sebag, Sadoun⁴ et Mamou-Mani, la société New GO¹, la société Montefiore Investment V S.L.P., Mme Valérie Benvenuto, la société D&A⁵ et la société TeamGO⁶ détient de concert 7 064 995 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 87,44% du capital et 86,51% des droits de vote de cette société³, selon la répartition suivante :

¹ La société New GO est contrôlée par les « dirigeants fondateurs » de GROUPE OPEN (qui détiennent 46,54% du capital et 63,33% des droits de vote de cette société). Les « dirigeants fondateurs » désignent M. Frédéric Sebag, M. Laurent Sadoun, M. Guy Mamou-Mani et Mme Valérie Benvenuto, ainsi que leur *holding* personnelle et les membres de leur famille respectifs (à l'exception de la société Auya Partners, Monsieur Gary Sadoun et Monsieur Michaël Sadoun). La société Montefiore Investment V S.L.P détient 47,75% du capital et 32,76% des droits de vote de New GO. Il est par ailleurs précisé que la société TeamGO détient à ce jour 4,93% du capital et 3,38% des droits de vote de la société New GO et que la société D&A Corporate Finance détient à ce jour 0,80% du capital et 0,55% des droits de vote de la société New GO.

² Cf. notamment communiqué diffusé le 11 janvier 2022 par la société GROUPE OPEN.

³ Sur la base d'un capital composé de 8 079 823 actions représentant 8 166 454 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ A l'exception de la société Auya Partners, Monsieur Gary Sadoun et Monsieur Michaël Sadoun.

⁵ Contrôlée par M. Jean-Marc Dayan.

⁶ Il est rappelé (cf. notamment D&I 220C4921 du 10 novembre 2020, la société étant alors dénommée « Manco ») que TeamGO est un véhicule qui a été porté dans un premier temps par Montefiore et qui porte actuellement principalement l'investissement de certains collaborateurs du groupe GROUPE OPEN et de New GO (les « managers ») dans New GO (et indirectement dans GROUPE OPEN). TeamGO détient à ce jour 4,93% du capital et 3,38% des droits de vote de la société New GO.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Sebag	0	0	0	0
SC Double Impact Investissement ⁷	0	0	0	0
Léa Sebag	0	0	0	0
Allison Sebag	0	0	0	0
Zacharie Sebag	0	0	0	0
Total groupe familial Sebag	0	0	0	0
Laurent Sadoun	0	0	0	0
Total groupe familial Sadoun	0	0	0	0
Guy Mamou-Mani	0	0	0	0
Gadax conseil ⁸	0	0	0	0
Axel Mamou Mani	0	0	0	0
Total groupe familial Mamou-Mani	0	0	0	0
New GO	7 064 995	87,44	7 064 995	86,51
Valérie Benvenuto	0	0	0	0
D&A	0	0	0	0
TeamGO	0	0	0	0
Total concert	7 064 995	87,44	7 064 995	86,51

La société New GO s'engage irrévocablement à acquérir **au prix unitaire de 33,50 €** la totalité des 995 606 actions⁹ GROUPE OPEN existantes non détenues par elle représentant 12,32% du capital de cette société³.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre, si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions GROUPE OPEN non présentées à l'offre, au prix de 33,50 € par action.

À l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse contenant notamment le rapport de l'expert indépendant sera déposé ultérieurement (cf. article 231-26 I, 3° du règlement général).

- Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions GROUPE OPEN dans la limite de 298 681 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GROUPE OPEN sont applicables.

⁷ Détenue à 90,98% par M. Frédéric Sebag.

⁸ Contrôlée par M. Guy Mamou-Mani.

⁹ Compte tenu du fait que les 19 222 actions GROUPE OPEN autodétenues par cette société ne seront pas apportées à l'offre.